

Réunion sectorielle régionale sur les femmes dans le secteur minier : les femmes pour un avenir minier plus inclusif en Afrique

Dakar, Senegal, 17 – 19 juillet 2023

► Introduction

Ce document est le résultat de la réunion sectorielle régionale sur les femmes dans le secteur minier : les femmes pour un avenir minier plus inclusif en Afrique, qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 17 au 19 juillet 2023.

L'objectif de la réunion était d'échanger des expériences, de générer un consensus et d'identifier les éléments constitutifs pour faire face aux obstacles que rencontrent les femmes dans le secteur minier et pour faire progresser l'égalité des sexes et le travail décent dans l'exploitation minière à grande et à petite échelle en Afrique.

L'exploitation des mines et des carrières revêt une importance stratégique pour de nombreux pays africains et a contribué à environ 4,5 % du PIB du continent en 2018. Quarante-deux des 54 pays africains dépendent des ressources naturelles. L'industrie joue un rôle essentiel dans la stimulation de la croissance économique et du développement sur le continent.

Dans le contexte du changement climatique et des pressions croissantes pour favoriser l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, l'exploitation minière joue un rôle essentiel pour répondre à la demande de minéraux indispensables aux éoliennes, aux panneaux solaires et aux batteries. La région dispose d'importantes réserves et est un producteur majeur d'or, de diamants, de cobalt, de bauxite, de minerai de fer, de charbon, de cuivre et d'autres matières premières essentielles.

Bien que le secteur minier soit dominé par les hommes, les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler dans les sociétés minières et sur les sites miniers, tant dans les mines à grande échelle que dans les exploitations minières artisanales et à petite échelle (ASM). Pourtant, les stéréotypes traditionnels liés au genre et une législation obsolète ont exclu les femmes des possibilités d'emploi décent dans le secteur et de la représentation dans les structures de prise de décision. Certaines femmes travaillant dans l'industrie minière, en particulier dans les exploitations minières informelles, sont confrontées à des conditions de travail dangereuses et à des actes de violence et de harcèlement sur leur lieu de travail.

Ces dernières années, les avantages d'une plus grande inclusion des femmes et de la diversité dans l'industrie minière sont de plus en plus reconnus. La nécessité d'autonomiser les femmes et d'atteindre la pleine égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie, y compris l'emploi, est soulignée dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle fait également partie de la Vision minière de l'Afrique et est considérée comme un moyen de créer un secteur minier durable et bien gouverné, ainsi qu'une étape vers la promotion de communautés d'ASM résilientes. Dans la Déclaration d'Abidjan de l'OIT, la région africaine s'engage à promouvoir le dialogue social et à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.

La réunion comptait 32 participants représentant les gouvernements (ministères du travail et des mines), les employeurs et les travailleurs de la République démocratique du Congo, du Ghana, de la Mauritanie, de la Namibie, du Nigeria, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Des représentants de l'Union africaine, IndustriALL Global Union, l'Organisation internationale des employeurs, et du Forum intergouvernemental

sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable étaient présents en tant qu'observateurs.

Pendant ces trois jours, outre les présentations et les discussions menées par des experts sur le sujet, des approches participatives ont été utilisées pour permettre un dialogue tripartite interactif. Cette approche a permis aux participants d'identifier les défis et les opportunités, de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres, tout en identifiant les priorités politiques clés pour faire progresser le travail décent, l'égalité des sexes et la justice sociale dans le secteur minier en Afrique.

► Les éléments fondamentaux de la promotion du travail décent et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur minier en Afrique

Les éléments fondamentaux suivants ont été convenus lors de la réunion sectorielle régionale sur les femmes dans le secteur minier : les femmes pour un avenir minier plus inclusif en Afrique. Ils définissent des domaines clés pour faire progresser le travail décent et l'égalité entre les hommes et les femmes en vue d'un secteur minier plus durable et plus inclusif en Afrique.

En règle générale, les femmes et/ou leurs représentants devraient être associés à toutes les décisions qui les concernent et être représentés de manière adéquate dans les structures de gouvernance et de gestion à tous les niveaux.

Les femmes pour un avenir minier plus inclusif en Afrique		
<p>Des cadres juridiques efficaces et inclusifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner, réviser et dûment mettre en œuvre et appliquer des lois, des réglementations et des politiques cohérentes, efficaces et tenant compte de la dimension de genre. • Respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail pour tous*, y compris l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, et le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale dans le secteur minier. • Ratifier et mettre en œuvre efficacement les normes 	<p>Politiques minières et dialogue social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le travail décent et l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques minières nationales • Engager les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques minières par le biais d'un dialogue social efficace et inclusif sous toutes ses formes et à tous les niveaux. • Engager les entreprises multinationales conformément à la 	<p>Administration et inspection du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités et améliorer la coordination des fonctions parfois distinctes des inspections du travail, des mines et de la sécurité sociale. • Fournir des conseils aux entreprises minières et aux organisations d'employeurs et de travailleurs pour qu'elles se conforment aux lois et réglementations nationales. • Remédier au manque de ressources financières et investir dans le renforcement des capacités des inspecteurs du travail et des mines

<p>internationales du travail en droit et en pratique.</p>	<p>Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et partager les bonnes pratiques en matière de négociations collectives tenant compte de la dimension de genre et de l'inclusion des femmes. • Promouvoir et impliquer les femmes dans les structures minières et autres organisations de défense des droits. 	
<p>Emplois décents et entreprises durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des politiques efficaces pour promouvoir un emploi décent, productif et durable pour les femmes et les hommes • Inciter les entreprises minières multinationales à fournir des emplois stables et à établir des liens avec les entreprises locales • Créer et renforcer un environnement favorable aux entreprises durables • Apporter un soutien particulier aux micro, petites et moyennes entreprises, y compris celles détenues ou dirigées par des femmes • Soutenir les programmes de développement des fournisseurs • Faciliter l'accès des femmes à l'information, au financement, à la terre, à l'équipement et à la technologie 	<p>Vers une transition juste pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explorer les possibilités d'emploi pour les femmes avec l'expansion du secteur dans les minéraux critiques • Optimiser les possibilités d'emploi à mesure que les exploitations minières adoptent des sources d'énergie renouvelables et introduisent de nouvelles technologies. • Établir des partenariats efficaces pour une transition juste pour les femmes et les hommes dans le secteur minier. 	<p>Développement des compétences, renforcement des capacités et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et les hommes dans les secteurs miniers et le long des chaînes de valeur. • Détecter, identifier et traiter les lacunes et les pénuries de compétences par la prévision des compétences, le recyclage et l'amélioration des compétences. • Élaborer une stratégie nationale visant à accroître la participation des femmes et des filles à l'enseignement des STIM • Engager les écoles des mines et les autres établissements d'enseignement et de formation professionnelle à augmenter la part des femmes.

<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes dans le secteur minier. 		<ul style="list-style-type: none"> • Donner la priorité aux femmes et les inciter à bénéficier de bourses d'études, de formations en cours d'emploi et d'apprentissages • Impliquer les familles et les communautés dans la promotion de l'éducation STEM pour les filles • S'attaquer aux préjugés sexistes et culturels et changer l'état d'esprit des hommes et des femmes.
<p>Sécurité et santé au travail pour les femmes et les hommes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ratifier et mettre effectivement en œuvre la Convention sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995 (n° 176), ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail liés à la SST : Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 (n° 155) et convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 (n° 187). • Diffuser et mettre en œuvre les recueils de directives pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon souterraines et sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert, ainsi que le document Safety & Health in Small-Scale Surface Mines : A Handbook • Accroître les investissements pour garantir un environnement de travail sûr et sain dans l'industrie minière 	<p>Protection sociale et protection du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les classifications des professions minières • Garantir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale • Mettre en place des modalités de travail tenant compte de la dimension de genre Adopter des dispositions contractuelles solides et des relations d'emploi saines, y compris pour les travailleurs sous contrat et externalisés • Examiner, concevoir, mettre en œuvre et contrôler des systèmes de protection sociale tenant compte de la dimension de genre, y compris le droit au congé parental et l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des modalités de travail flexibles. • Fournir des installations générales de bien-être pour les femmes mineurs (par exemple, garderie, toilettes, douches, lavabos 	<p>Égalité des sexes et non-discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaider en faveur de l'égalité des chances pour tous, y compris les personnes handicapées et les autres personnes vulnérables à la discrimination. • Adopter des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement • Lutter contre la violence et le harcèlement au travail conformément à la Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190), de l'OIT • Mettre en place des mécanismes de réclamation et un soutien psychosocial pour les survivants de la violence et du harcèlement fondés sur le genre. • Analyser et promouvoir les rôles et le travail des femmes en tant que contractantes, sous-traitantes et fournisseurs.

<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des équipements de protection individuelle adaptés aux hommes et aux femmes 	<p>et buanderie, vestiaires et salles d'allaitement).</p>	
<p>Exploitation minière artisanale et à petite échelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux comprendre les défis et les opportunités de travail décent pour les femmes et les hommes dans le secteur de l'ASM • Soutenir et encourager la formalisation des entreprises, des coopératives et des travailleurs du secteur informel de l'ASM • Fournir des conseils politiques et une assistance technique pour faire progresser le travail décent et l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'ASM • Promouvoir la collaboration et les liens entre l'exploitation minière à grande échelle et l'ASM et mettre en place des mécanismes de résolution des conflits qui tiennent compte de l'égalité entre les hommes et les femmes • Prendre des mesures et mettre en œuvre des projets de coopération au développement pour éradiquer le travail des enfants et l'exploitation sexuelle. 	<p>Renforcement des capacités institutionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs de l'industrie minière à représenter les intérêts de leurs membres et à faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes. • Assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les mécanismes internes de gouvernance et de gestion à tous les niveaux. • Mettre en place des mécanismes de consultation et d'engagement efficaces des femmes et des hommes dans les communautés autochtones et locales. • Aider les travailleuses de l'ASM à s'organiser et à protéger leurs droits. 	<p>Données et recherche ainsi que développement et partage des connaissances sur les femmes dans le secteur minier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les offices statistiques nationaux à collecter des données plus nombreuses, de meilleure qualité et normalisées, ventilées par sexe • Analyser, diffuser et utiliser efficacement les données actualisées pour améliorer les politiques et les actions minières et les rendre plus sensibles à la dimension de genre • Mener des recherches factuelles sur les femmes dans le secteur minier, y compris sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques dans l'ensemble du secteur • Mettre en place des mécanismes efficaces pour suivre et évaluer les progrès réalisés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur minier.

* la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession; un milieu de travail sûr et salubre.

Prochaines étapes et voie à suivre

Les participants diffuseront les résultats de l'atelier et en rendront compte aux mécanismes nationaux compétents, aux mandants sectoriels et aux parties prenantes dans leurs pays respectifs, et promouvoir les approches définies dans les éléments constitutifs, notamment par le biais de plans d'action nationaux et de plates-formes sectorielles.

Il est demandé à l'OIT de travailler avec les mandants tripartites du secteur minier dans toute l'Afrique afin de

1. Promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective des normes, déclarations et outils internationaux en matière de travail, ainsi que la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, et renforcer la capacité à respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT ;
2. Renforcer leur capacité à s'engager dans un dialogue social efficace pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, le travail décent et les entreprises durables ;
3. Mener des recherches fondées sur des données probantes et recueillir des données et des statistiques sur les femmes dans le secteur minier ;
4. Soutenir la mise en œuvre des éléments constitutifs, notamment en identifiant les possibilités d'activités de coopération au développement dans le secteur minier ;
5. Renforcer les partenariats avec l'Union africaine, l'UNECA, la SADC et la CEDEAO, et d'autres partenaires stratégiques pour faire progresser le travail décent et l'égalité entre les hommes et les femmes dans un secteur minier plus durable et inclusif en Afrique.